

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2024-2025

26 MARS 2025

PROPOSITION DE RÉSOLUTION¹

REJETANT TOUTE FORME D'ANTISÉMITISME ET DE TERRORISME, SOULIGNANT
L'IMPORTANCE D'UNE PAIX DURABLE ET D'EFFORTS SOUTENUS DANS LE
PROCESSUS DE PAIX AU PROCHE-ORIENT ET SOUTENANT L'ACCORD DU
GOUVERNEMENT FÉDÉRAL VISANT AU SOUTIEN À L'UNION EUROPÉENNE POUR
PARVENIR PAR LA VOIE DIPLOMATIQUE À UNE SOLUTION À DEUX ÉTATS

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

¹ Voir doc. 79 (2024-2025) n°1 à n°4.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

- A. Considérant le blocage prolongé du processus de paix entre Israël et l'Autorité palestinienne, processus de paix initié par les Accords d'Oslo de 1993 ;
- B. Considérant les positions prises par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le conflit israélo-palestinien ;
- C. Considérant l'horreur des attaques terroristes du 7 octobre 2023 et la violente riposte israélienne qui s'en est suivie ;
- D. Considérant la résolution votée à la Chambre le 1^{er} février 2024 relative à la situation dans la bande de Gaza ;
- E. Considérant les conclusions du Conseil européen d'octobre 2024 parmi lesquelles le fait de sanctionner davantage les colons qui poursuivent leur expansion agressive en Cisjordanie, et la prise de mesures contre les groupes extrémistes et terroristes qui menacent la sécurité d'Israël ;
- F. Considérant la déclaration du 13 octobre 2024 du Service public fédéral belge Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement sur la situation au Moyen-Orient ;
- G. Considérant l'Accord de Coalition du Gouvernement fédéral du 31 janvier 2025 ;
- H. Considérant la position officielle portée par la Belgique sur le conflit israélo-palestinien ;
- I. Considérant les derniers éléments contextuels relatifs à l'évolution du conflit israélo-palestinien et les évolutions internationales et géopolitiques ;

Rappelle l'enjeu crucial d'aboutir à une paix durable et de maintenir les efforts diplomatiques dans le processus de paix au Proche-Orient avec les partenaires européens ;

Soutient toute initiative visant à aboutir à l'arrêt des violences, à protéger les vies civiles, à libérer les otages (suite au 7 octobre 2023), à garantir un accès humanitaire total et à reconstruire Gaza sans déplacement forcé des Palestiniens et dans le respect des frontières de 1967 ;

Soutient la volonté du gouvernement fédéral que l'Union européenne joue un rôle de premier plan pour parvenir, par la voie diplomatique, à une solution à deux

Etats qui garantisse à la fois la sécurité d'Israël et permette la reconnaissance de la Palestine, dans le respect de l'intégrité territoriale.

Demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

1. De condamner toute atteinte au respect du droit international, du droit international humanitaire et des droits humains de la part de toutes les parties prenantes ;
2. De soutenir la volonté du gouvernement fédéral :
 - a. Afin que l'Union européenne joue un rôle de premier plan pour parvenir, par la voie diplomatique, à une solution à deux Etats qui garantisse à la fois la sécurité d'Israël et permette la reconnaissance de la Palestine, dans le respect de l'intégrité territoriale ;
 - b. Afin qu'il mette en œuvre, grâce à et à travers ses relations diplomatiques, toute démarche favorisant le maintien du cessez-le-feu entamé le 20 janvier 2025 ;
3. De soutenir les mesures fédérales et européennes contre les groupes extrémistes et terroristes qui menacent la sécurité d'Israël ;
4. De dénoncer toute action mettant en péril la solution à deux Etats ;
5. De condamner et rejeter fermement toute forme d'antisémitisme et de terrorisme.